



Décision de radiodiffusion CRTC 2019-83

Version PDF

Ottawa, le 19 mars 2019

Divers titulaires

Diverses localités

Diverses entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres énoncées à l'annexe de la présente décision, du 1er avril au 30 juin 2019, en vertu des modalités et **conditions** en vigueur dans les licences actuelles. Le Conseil examine le renouvellement de ces licences tel qu'annoncé dans *Avis de demandes reçues*, avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2018-430, 22 novembre 2018.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever, y compris les questions de non-conformités antérieures.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à chaque licence.

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2019-83

Entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres dont les licences de radiodiffusion expirent le 30 juin 2019

Nom du titulaire	Localité
AEBC Internet Corp.	Vancouver et Lower Mainland (Colombie-Britannique)
TELUS Communications Inc.	Baie-Comeau, Montmagny, Mont-Tremblant, Sainte-Marie, Saint-Georges, Sept-Îles et leurs régions avoisinantes (Québec)